

**ROBERTSAUER!**

Kauft bei den  
Geschäftsleuten  
welche uns durch  
ihre Inserate  
unterstützen!

# L'ECHO DE LA ROBERTSAU

Responsable de la Publication : M. ZIMMER E., 23, Chemin de l'III, Robertsau  
Rédaction : MM. Marc REYMANN et Edmond BIRGHOFFER

FEBRIER 1960 — No 2

Bulletin mensuel de l'Association de  
Défense des Intérêts de la Robertsau

25 Jahre

im Dienste der Robertsau

**RADIANE-WOLF**

131, Rue Focklin  
ROBERTSAU

**RADIO-TÉLÉVISION**

**Cuisinières à Gaz  
Electricité et Charbon**

Beste Zahlungsbedingungen

## Rapport sur les droits de riverains

envoyé à M. le Maire de la Ville de Strasbourg

L'extension actuelle de la Robertsau, ceci par la création de grands lotissements comme la «Cité de l'III» et d'autres projets en cours, donnera à notre faubourg une plus grande importance.

Le plan d'urbanisme actuel, qui prévoit de grandes artères traversant des parties de la Robertsau, demande l'élargissement des rues existantes, ainsi que la construction de nouvelles rues, dont le financement devra être supporté, selon les lois du 21. 5. 1879 et 6. 1. 1892, par les riverains.

Il est connu qu'en dehors de la rue Boecklin et quelques rues nouvellement créées, il n'y a pratiquement aucune voie publique dans notre faubourg, qui pourrait être considérée comme rue définitive. Tous les rues et chemins existants sont viables, ils desservent les habitants depuis des années et même des siècles, et ces derniers ne voient aucun intérêt dans la construction de nouvelles rues. Malgré tout, des décisions sont prises du jour au lendemain, envisageant l'élargissement et la construction de rues dans l'intérêt de la circulation, commerciale ou tout autre, et les riverains se trouvent de ce fait dans des situations parfois très pénibles.

L'Association de Défense des Intérêts de la Robertsau a été chargée de sauvegarder ses droits dans le cas de l'élargissement du Chemin de l'III et du Chemin Hechner. Il va de soi que par suite de la construction de la «Cité de l'III» avec 10.000 habitants, l'élargissement de ces deux rues était une nécessité. Or, les frais de voirie y résultant se chiffrent à 344 N.F. par ml pour le Chemin de l'III, et 233,60 NF par ml pour le Chemin Hechner, dont les sommes énormes allant de 7.500 NF à 12.000 NF pour les anciens riverains. Il a été prouvé que cette entreprise mène souvent à la ruine du petit propriétaire.

Cette situation est d'autant plus critique, vu que la plupart de ces propriétaires sont de classes sociales les plus modestes (ouvriers, petits employés et pensionnaires), les mettant dans l'impossibilité de payer les montants qui leur sont demandés. L'élargissement de ces rues n'était en aucun cas dans l'intérêt des riverains, vu que ce quartier était un des plus tranquilles jusqu'à la création de ce lotissement, de même que la valeur vénale des maisons n'a, de ce fait, pas été augmentée, mais bien au contraire, elle a diminué.

**Au 2<sup>me</sup> cas :** Elargissement du premier tronçon du Chemin Hechner, il a été prouvé que les services de la Ville engagent souvent des dépenses excessives qui ne sont nullement dans l'intérêt des riverains et contribuables.

Lors de pourparlers avec les propriétaires du premier tronçon du Chemin de l'III, qui est encore aujourd'hui à l'état primitif et qui dessert la circulation intense de la cité, les services de la Ville ont accepté de réduire la largeur à 20 mètres au lieu de 30 mètres, sous condition que les riverains s'engageaient à payer les frais de voirie. Etant donné que la justification de ces frais n'était pas encore décisive, aucun engagement ne pouvait être pris par les propriétaires, et pour représailles les services compétents ont fixé l'élargissement à 30 m, supprimant ainsi les jardins devant les maisons. Cette décision avait été prise malgré que le nouveau pont de la Papeterie n'ait qu'une largeur de 12 m. Il est donc prouvé que certains services disposent des fonds des citoyens sans se soucier de l'intérêt général et particulier de ces derniers.

Dans l'intérêt de l'ensemble des propriétaires, il serait absolument nécessaire de revoir la question des frais de riverains,

redevables sur la base de la loi locale de 1879 et de l'avenant de 1892. Cette loi ayant été créée par l'administration allemande de cette époque, a été retenue après 1918 lors de la réintégration de l'Alsace à la France. Le promoteur en son temps ne pouvait pas prévoir le développement de la circulation au XX<sup>me</sup> siècle.

En 1879 le chemin de fer était encore dans sa période d'essais, les automobiles et autres véhicules actuellement en circulation, n'étaient alors pas connus, et il est évident que les rues construites à cette époque ne peuvent plus servir à la circulation intense de notre époque. Les élargissements et améliorations de celles-ci ne sont certainement pas imputables aux riverains, puisque c'est dans l'intérêt général.

La loi de 1879 stipule clairement que d'après l'article 4 de la loi locale du 21 mai 1879, éten-

due aux nouveaux quartiers de Strasbourg par la loi locale du 6 janvier 1892, les propriétaires riverains d'une rue figurant au plan d'alignement doivent supporter, sous certaines conditions, les frais de premier établissement de la rue.

L'arrêté du Conseil d'Etat du 9 décembre 1927, stipule ce qui suit :

«Pour que les propriétaires riverains d'une voie publique dans la ville de Strasbourg se trouvent de supporter, à titre de taxes de riverains et en vertu de la loi locale du 21 mai 1879 les frais de travaux accomplis au droit de leurs immeubles et conformément au plan d'alignement, il ne suffit pas que lesdits travaux aient modifié essentiellement l'état antérieur de la route, il faut encore comme condition nécessaire, que les travaux en question aient réellement présenté le caractère de travaux

de premier établissement, au sens de la loi précitée.» (Revue juridique d'Alsace et de Lorraine, Août 1928).

Il n'est donc plus question dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 décembre 1927, d'une modification essentielle selon le plan d'alignement changeant l'ancien état, mais d'une modification d'une route qui préalablement n'était pas encore «établie». Ces travaux, si essentiels qu'ils soient, ne donnent donc plus à la route le caractère d'un premier établissement, si préalablement celle-ci se trouve déjà établie d'une façon durable.

Pour le cas de l'établissement de nouvelles rues dans les lotissements, il serait à revoir à ce que le premier établissement n'engage pas des frais excessifs. Comparé à d'autres villes et communes, le coût de la construction des rues de la Ville de Strasbourg est trop cher. Il faudrait donc trouver une solution appropriée aux constructions économiques de notre temps, vu que la largeur des voies publiques est rarement dans l'intérêt du riverain, mais surtout dans celui de la circulation qui sert aussi bien aux locataires qu'aux propriétaires, ainsi qu'à tout usager de cette voie. Une participation de la Ville ou de l'Etat serait donc indispensable.

Il est connu que toutes les communes se débattent aujourd'hui avec les mêmes difficultés pour les redevances de riverains, et les administrations de plusieurs communes ont trouvé des assouplissements pour éviter des cas sociaux trop durs. Après consultation de plusieurs communes, la situation est la suivante :

**Ville de Saverne :**

Les nouvelles rues sont construites par la ville avec les primes communales et départementales dans les nouveaux lotissements.

**Farine spéciale**  
**OR BLANC**  
**FARINE DE LUXE**  
dont les qualités sont spécialement étudiées  
POUR LES BESOINS DE LA MÉNAGÈRE

**HYGIÈNE**  
Emballage automatique sans intervention manuelle

**PURETÉ**  
Fonctionne par un processus de contrôle immédiat de produit

**CONSERVATION**  
Assurée par les procédés de mouture les plus modernes

**RÉGULARITÉ**  
Garantie par un contrôle permanent de nos laboratoires

**GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**

Dans les cas de constructions sans primes, la ville prend à la charge un tiers des frais de voirie.

Le prix pour les rues nouvellement créées se chiffre entre 100 et 120 NF par m. Pour l'élargissement des rues existantes aucune participation n'est demandée aux riverains.

#### Ville de Benfeld :

La Ville de Benfeld a créé un nouveau lotissement pour des maisons monofamiliales et maisons HLM dont la viabilité se chiffrait à 650 000 NF qui était supporté en total par la Ville de Benfeld (voir Ami du Peuple du 18 octobre 1959).

#### Commune de Bischheim :

Pour l'élargissement des rues existantes les riverains étaient tenus de participer uniquement aux frais d'établissement des trottoirs, qui, dans le cas de l'élargissement de la rue St-Laurent se chiffraient à 25 NF par m.

En ce qui concerne les rues départementales, les frais avaient été supportés par le département.

Pour la création de nouvelles rues, les frais de voirie se chiffraient entre 110 et 120 NF par m de façade, peuvent être payés dans un délai de 3 ans, sans intérêts.

#### Commune de Schiltigheim :

Les efforts réalisés par cette commune pour réduire les frais de voirie sur un plan social sont très remarquables. La commune de Schiltigheim a fait bénéficier les riverains des subventions de l'Etat et du département qui sont de 40% pour l'assainissement et de 10% pour canaux et bordures.

Dans les cas d'élargissement de rues existantes, les propriétés ont dû supporter les frais d'établissement des trottoirs se chiffraient jusqu'à 60 NF par m au maximum.

Pour les rues nouvellement créées la commune décompte les frais de riverains de la prime communale.

En ce qui concerne les lotissements en cours de construction, la commune envisage de partager les frais de voirie suivant la surface extérieure, multi-

pliée par les étages construits. Cette solution est une des meilleures, étant donné que les propriétaires de maisons monofamiliales ne dépaient aucun revenu, les frais seraient moins importants que ceux des maisons comportant plusieurs logements.

Pour l'élargissement des rues existantes la commune demande uniquement 50 des frais d'établissement; les trottoirs qui sont à payer par les riverains.

#### Commune d'Eckbolsheim :

Les frais engagés pour l'élargissement des rues en vue de la construction de nouveaux lotissements, ont été pris en charge par la commune et une taxe symbolique de 20 NF par m a été demandée aux riverains.

Les coûts porteurs de travaux de lotissements ont dû payer comme frais de voirie environ 150 NF par mètre, soit une somme de 800 NF pour un terrain de construction d'une surface normale.

#### CONCLUSIONS

Pour le Chemin de l'III le tronçon (pont de la Papeterie jusqu'à la Cité de l'III).

La largeur de cette partie reconnue par les services de la ville avec 20 mètres devrait être maintenue. La bande de terrain de 10 mètres serait ainsi, à la disposition des riverains.

Les frais de l'élargissement de cette partie seront à supporter par la Ville suivant l'arrêté du Conseil d'Etat.

Malgré la construction de la Cité de l'III cette partie du Chemin de l'III est dans un très bon état, sans que des travaux d'entretien aient été exécutés dans les dernières années. Toutefois la circulation des autobus de la CTS, ainsi que celle très intense de la cité, se dénote actuellement sur cette partie, prouvant ainsi la construction durable du Chemin de l'III. Un élargissement de celui-ci à 33 m engendrerait des dépenses excessives sans intérêt de circulation ou tout autre.

Les frais de riverains pour l'élargissement de cette rue seraient à supporter par la Ville, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 décembre 1927, vu que la rue avait été établie d'une façon durable, nécessitant aucun

renouvellement depuis des années.

2. Le Chemin de l'III est une rue départementale qui prouve d'une façon incontestable le premier établissement et la viabilité de cette rue.

Pour le Chemin Hechner il n'y a pas de projet de la même façon. Cette rue avait été démolie en 1927, et l'élargissement n'avait pas été fait par suite de la création du lotissement «Cité de l'III».

Aussi bien que le Chemin de l'III, le Chemin Hechner semble avoir des conditions d'arrivé du Conseil d'Etat du 9 décembre 1927. Les frais d'élargissement devraient être supportés par la Ville.

#### GENERALITES

Or, notons qu'une distinction devrait être faite entre un élargissement de rues et la construction de rues.

#### Republique Française

#### VILLE DE STRASBOURG

Strasbourg, le 28 janvier 1960

Le Maire de la Ville de Strasbourg

A Monsieur ZIMMER  
Président de l'Association des  
Intérêts de la Robertsau

23 Chemin de l'III  
Strasbourg-Robertsau

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 18 septembre 1959 vous avez appelé mon attention sur l'intérêt que j'y aurais à créer une salle de fêtes dans le faubourg de la Robertsau.

Si j'ai tardé à vous répondre, c'est que le projet dont vous m'avez communiqué la réalisation doit entrer dans une planification globale car des problèmes analogues se posent également dans d'autres quartiers.

L'exemple des villes et communes de plus haut, prouve que les solutions actuelles de la ville de Strasbourg sont les plus défavorables.

La question se pose donc si des avances de riverains devraient être demandées pour des rues existantes, dont la valeur augmente par suite de surélévation ou modification des immeubles.

Dans certains cas se présentent en ville, ou des bâtiments

et surpluss, la Ville étudie actuellement la possibilité de réaliser un programme de maisons de jeunes qui doivent, elles aussi, être implantées surtout dans les quartiers périphériques. Or les maisons de jeunes comportent, généralement une salle de fêtes dont la capacité doit être adaptée aux quartiers qu'elles sont appelées à desservir. Il se pose donc la question de savoir si, pour éviter un double emploi et arriver à une rationalisation suffisante des projets en cours, il n'est pas possible de satisfaire les différents besoins en créant une salle de fêtes incorporée à la maison de jeunes, ouverte pratiquement à toutes les sections du quartier.

Vous comprendrez aisément que cette dernière solution serait beaucoup plus rationnelle, tant du point de vue construction que du point de vue exploitation et c'est donc dans cette direction que s'orientent actuellement nos études.

En ce qui concerne plus spécialement la Robertsau, j'ai demandé récemment à un organisme spécialisé, de procéder à une enquête pour déterminer tous les besoins. C'est sur la base de cette enquête que l'urbanisme devra rechercher le terrain d'implantation le plus favorable, pour que l'installation puisse servir tant aux anciens quartiers de la Robertsau qu'à la Cité de l'III.

Vous pouvez être assuré que nous pousserons les études au maximum, car je suis moi-même, des plus intéressés à régler la question dans les meilleurs délais. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Maire :

P. Pflimlin.

Un Cadeau pour CONFIRMATION, COMMUNION et PÂQUES, s'achète à

L'Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie  
**MEYER MARCEL**

3, RUE CHEVALIER ROBERT, 3  
LA ROBERTSAU près de la poste

Travail rapide et soigné

## Bericht über die Strassengebühren, welcher dem Herrn Maire von Strasbourg zugeleitet wurde

Die gegenwärtige Ausdehnung der Robertsau, besonders seit der Erstellung von grossen Wohnblöcken wie die «Cité de l'III» und anderen noch im Entstehen begriffenen Projekten, hat unseren Vortritt zu einem der bedeutendsten werden lassen.

Der gegenwärtige Bebauungsplan, der breite Strassenzüge vorsieht, welche gewisse Teile der Robertsau durchqueren werden, erfordert die Verbreiterung der bereits bestehenden Strassen sowie die Errichtung neuer Strassen, deren Finanzierung, wie es die Gesetze vom 21. 5. 1879 und 6. 1. 1892 bestimmen, durch die Angrenzer zu erfolgen hat.

Es ist bekannt, dass ausser der rue Boecklin und einigen erst kürzlich errichteten Strassen, in unserem Vortritt praktisch nicht eine einzige Strasse existiert, die man als definitiv ansehen kann. Alle zur Zeit bestehenden Strassen und Wege sind lebensfähig, d. h. sie werden von den Bewohnern seit Jahren, man kann fast sagen seit Jahrhunderten, benutzt und die letzteren haben kein Interesse am Bau neuer Strassen.

Trotzdem werden von einem Tag zum anderen Beschlüsse gefasst, welche im Interesse des Verkehrs, sei es im Interesse des Geschäftslebens oder aus anderen Erwägungen heraus, die Verbreiterung bestehender oder den Bau neuer Strassen vorsehen, und die Angrenzer werden durch diese Tatsache manchmal in eine schwierige Lage versetzt.

Der Ruprechtssauer Interessenten wurde beauftragt, im Falle der Verbreiterung des Chemin de l'III und des Chemin Hechner die Interessen der Angrenzer zu wahren. Es ist selbstverständlich, dass infolge der Errichtung der «Cité de l'III» mit 10.000 Einwohnern die Verbreiterung dieser beiden Strassen zur Notwendigkeit wurde. Für den Chemin de l'III belaufen sich die Strassengebühren auf 344.— NF, m, für den Chemin Hechner auf 233,60 NF, pro m, d. h. für die alten Angrenzer Beträge von 7.500.— NF bis 12.000.— NF. Es ist bewiesen, dass in manchen Fällen dieser Strassenausbau zum Ruin der kleinen Eigentümer führt. Diese Situation ist umso kritischer, als es sich in der Mehrzahl um

minderbemittelten Klassen angehört (Arbeiter, Beamte und Arbeiter, kleine Beamte und Pensionäre), welchen es unmöglich ist, die von ihnen verlangten Beträge zu entrichten. Die Verbreiterung dieser Strassen lag in keinem Fall im Interesse der Angrenzer, da dies ein Viertel des zum Bau der Siedlung eines der ruhigsten war, ausserdem hat sich der Wert der bestehenden Häuser nicht erhöht, im Gegenteil, er hat sich vermindert.

Im Interesse der Gesamtheit der Eigentümer wäre es daher unangemessen, die Frage der Strassengebühren einer Prüfung zu unterziehen, welche auf der Basis des Lokalgesetzes von 1879 und des Nachtrags von 1892 erhoben werden, eines Gesetzes welches zur damaligen Zeit von der deutschen Verwaltung erlassen und nach 1918, bei der Wiederangliederung des Elsass an Frankreich, beibehalten wurde. Der damalige Gesetzgeber konnte die Verkehrsentwicklung im 20. Jahrhundert nicht voraussehen.

In zweitem Fall, Verbreiterung des ersten Abschnitts des Chemin Hechner, wurde bewiesen, dass die städtischen Dienstleistungen, die unternehmen müssen, welche keinenfalls im Interesse der Angrenzer und Steuerzahler liegen.

Anlässlich der Verhandlungen mit den Eigentümern des ersten Abschnitts des Chemins de l'III, welcher sich heute noch in einem primitiven Zustand befindet und durch welchen der ganze rege Verkehr der Cité führt — haben die städtischen Dienstleistungen sich bereit erklärt, die Breite auf 20 Meter statt auf 30 Meter zu reduzieren, unter der Bedingung, dass die Angrenzer sich engagierten, die Strassengebühren zu bezahlen. Da nun die Höhe dieser Kosten nicht an Hand von Belegen definitiv festgelegt wurde, haben auch die Angrenzer kein Engagement übernommen, als Repressalien haben die zuständigen

(Fortsetzung folgt)

## M'R GRATULIERE

Scharele: Bonjour Schorsch Wie geht's dir, alter Kamerad?

Schorsch: Gut, très bien, sehr gut, wie du seest, Herr Scharele. Do haw' s'letscht a so paar alt Kamerade vum frier angetroffe; mer soot gar nat' glawe, dass mer noch sowiel alti Herre un Dame in de Robertsau hawen.

Scharele: Ja, weisch, Schorsch, dass isch die guet Luft, wie mer in die Robertsau hawen, unn so hawen sie auch frier auf guet ghalte.

Schorsch: Do besch raschi, mer hawen do emol verschiedeni Harre imma hohe Alter, zum Beispiel als Elcher vum de Robertsauer wahr de Herr Studer, mit 92 Jahr, un noch raschi, — dann d'Harre Bruppouri, 90 Jahr, Muller 88 Jahr, Hofstetter 89 Jahr, Bonnet W., 87 Jahr, Salzman V., 85 Jahr, Lasch Ch., 84 Jahr, Weber Jean, 84 Jahr, Weiss L., 83 Jahr, Henninger, 83 Jahr, Ruetz L., 81 Jahr, Brechenmacher Ed., 80 Jahr, un Schmittbuhl, 81 Jahr.

Scharele: Heer mol, Schorsch, denkst du au an unseri alte Dame wo mer in de Robertsau hawen? Gall, weens noch jungi warde, do hawen sie mit ne anfangen!

Schorsch: Ich hab au an unseri alte Dame gedankt, wo doch die allermeiste unter uns das hohe Alter verdient hawen, als bravi Frau un liebe Mamme. Na, sich will emol a paar uffhalte.

Scharele: Na, fang a mol an. Do isch mol zerscht d'Madame Huber Marguerite, 88 Jahr, d'Madame Veuve Tommas Louisa 88 Jahr, d'Madame Zix Eugénie, 82 Jahr, d'Madame Schmitz Marguerite, 81 Jahr, d'Madame Fink, 81 Jahr...

Schorsch: Heisch jetzt ball alti, Scharele?

Scharele: Nan, do hatt ich ball a paar vergesse.

Schorsch: Weisch wenne? Root a mool!

Scharele: Da Monsieur Birkenberger, 83 Jahr, da Monsieur Ledderer, 85 Jahr un noch aktiv Musiker, da Monsieur Kneacker, 83 Jahr, sowie de Monsieur Kauffmann, au in de 80er Jahr.

Schorsch un Scharele: Wenn mehr a paar vergesse solle hawen, no meien Ihr uns exküsiere. No kumme sie s'naghtemol dran. Denn in alle uff emol kenne mer unser Hand nit drücke. Denn Schwermetall vertraue mehr nimme.

Schorsch un Scharele: Also mir wuensche alle alti Herre un alte Dame, dass Sie noch lang bleibe de bescht G'sundheit bliewe, un im Friehjohr wider Ihr Spaziergangel widermachen mache kenne. Mochte sie noch viel Johre bleibe de bescht G'sundheit bliewe, was mir inne vum ganzem Herre wunsche.

Scharele: Unn fuer dass mol alles guete, gell Schorsch.

Ge-WAR.

De Schorsch un de Scharele  
vum de Robertsau

Fabrique Alsacienne de Bretzels

ALMA

Albert BURGARD

CHAUFFAGE ET VENTILATION  
**R. STENGER & FILS**

CONDITIONNEMENT  
VAPUR HAUTE PRESSION

11, RUE MELANIE LA ROBERTSAU  
Téléphone 35.17.71

Ernest KAMPER

HORLOGERIE \* BIJOUTERIE \* ORFÈVRE

59, RUE BOECKLIN - Tel. 35.63.39

STRASBOURG - ROBERTSAU

MONTRES LIP - DUKE - HERMA  
DETTEN - RENEKA - GULDEN en abonnement

PHARMACIE DE L'ILL

MARCEL LEVY

Docteur en Pharmacie

ANALYSES \* ORDONNANCES  
ALLOPATHIE \* HOMÉOPATHIE

STRASBOURG-ROBERTSAU

CITE DE L'ILL - Bloc commercial Tel. 35.52.09

**PRESSING DE LA ROBERTSAU**

44, RUE BOECKLIN - Téléphone 35.31.10

- NETTOYAGE A SEC
- TEINTURERIE
- NETTOYAGE TAPIS
- REMAILLAGE

- LINGE A BOUILLIR
- 7 kg. = 3,50 N. F.
- Travail très soigné

ATTENTION: Sur présentation de cette annonce Remise 10 %.

# E G'spräch vun de Robertsau

**Scharele:** A, lüj do, de Schorsch sieht mer au widder emol. Wo hesch denn eso lang g'steckt, hesch au d'Gripp g'hett? **Schorsch:** Nä, nä, Gripp haw i kenni g'hett, die haw i im Alkohol umgesetzt, un bin grund un kloor gebliw.

**Scharele:** Jetzt heer emol Schorsch, wenn ich dich ebbs fröje derf. Dü bisch jo eso alter Rotschläjer, un ich hab do ebbs uff de Löwer leje, wo mer nitt uffschlewe kann.

**Schorsch:** Ich will d'r eins sawe, erschtens haw i Durscht, wenn de mit gehsch, kannsch m'r alles kloor leje was de uff de Löwer leje hesch, un m'r kenne derbi gemuetli eine pfetze. Also lej jetzt los.

**Scharele:** Dü Schorsch, dü bisch doch in de Robertsau bekannt, ja. Do hab ich schun vun verschiedene Sitte g'heert, dass m'r e Interesse-Verein solle hen. Weisch dü ebbs devun, Schorsch, oder kannsch m'r Ufschluss ginn.

**Schorsch (ganz verstümt):** Wie kummsch dü do druf, diss isch jo schun lang bekannt vun dem Interesse-Verein. Es gibt doch alle Monet e Zeitung (Echo de la Robertsau).

**Scharele:** Diss haw i awer nitt gewisst, gits die ze kaafe, un wo?

**Schorsch:** Nä, ze kaafe gibts nix, es isch alles gratis, ins Hüss gebrocht, dü muesch wisse, de Robertstauer Interesse-Verein suecht alli Probleme ze leese, wo in d'r Robertsau ze leese sin. Ganz egal welli. Die leidige Verkehrsprobleme, die hygienische Probleme, d'Strossegebühre, un jetzt noch e heikels Problem, fur in de Robertsau widder e Messti uff d'Puess ze bringe. Also kurnum, alles was uns Robertsauer im Allgemeine angeht. Unn no, nitt allein fur G'schaftslitt nein au fur Arweiter un Altersrentner. Sie hann schun viel g'schaft m'r muess dem Comité alles Lob usspreche.

**Scharele:** Was hesch dü ewe gsaat, Schorsch. Vun waje e Messti uffzeje wie friejer, un schliesslich gar noch e Messtizug. Her, wie denksch dü dir diss? Also, wenn ich an alles glaub, awer an diss nitt.

**Schorsch:** Scharele, dü bruchsch diss nitt ze glauwe, awer dü kennsch mich jo schun lang, un weisch, dass ich noch nie dernewe g'schosse hab.

**Scharele:** Jetzt muesch mer awer meh d'rvun verzehe, du weisch jo, ich kumm jo mit minnem stiffe Puess nierigs anne.

**Schorsch:** Also ich will d'r mol ebbs verzehe. Ich glaub nitt, dass dü unsere Messti vun friejer gekennt hesch. Do sinn mol am erschte Messti-Sundaa kein Dramm g'fahre, denn es wäre doch kaani durich kumme. Unn no Musik mit Tanz in jedere Wirtschaft. Alli möjliche Stand, Ringelspiel un so widersch. Am erste Messti-Sundaa e grosser Messtizug, uffgestellt vun de Gärtner, de Wirt un de G'schaftslitt.

**Scharele:** Ja, Schorsch, un isch au ebbs. . .

**Schorsch:** Halt's Müll wenn isch babbel, es isch noch nitt ferti. D'Gärtner, d'Wirt un d'G'schaftslitt, alli hann de Nutze devun ghet, hesch alles kenne kaufe, denn alli hann offe ghet. D'Metzjer, d'Beck, wär gewellt hett, un s'hann alli derbi verdient.

**Schorsch:** Wenn diss ä so isch, no kante au viel Fremdi widder in d'Robertsau, un hätte bi uns au Fraid un Amusement. No brischt kenner sinn Auto anspanne fur uff Cher-

Mär zuem e Pescht, oder uff Rappschwihr uff de Pfifferies Daa zu fahre. Er hätte ble uns grad so scheen un noch billicher.

**Scharele zuem Schorsch:** Luej do, kennsch dü denne, wo do kummt?

**Schorsch:** Ei jo, diss isch de Freddele vun klane Africk; a netter Stichter, awer er mand's im Grund genumme nitt schlecht. Luej do, de Freddele, sallü, wie gehts. Trinksch einer mit?

**Freddele:** Natierli. Zahlsch einer?

**Schorsch:** Ei jo.

**Freddele:** Was henn ihr zwei denn zu verropfe? Wie isch rinn gelieft hab, un rinn kumme bin, sinn ihr zwei im ä G'spräch verdieft g'sinn. Darf mer's erfahre, oder isch's ä G'heimnis?

**Scharele:** Mer hann nix zu verheimliche, es handelt sisch do drum, d'Robertsauer möchte ä Messti arrangiere, wie fröjer, Mit Messtizug, Drettschö, Schallkarischrenne, Kletterstange, un was zo me anständige Messti gheert.

**Freddele:** Un was drumm un dran isch g'sinn, gäll so ungefähr denke ihr euch die Sach. Awer isch glaub nitt dran. Dovieer kenn isch als Robertsauer — d'Robertsau.

**Schorsch:** Freddele, wenn's ä so wär, wie isch gsaat hab, warsch nitt zefridde. Es war doch viel scheener; worum kenne denn d'Schlikemer, d'Bischemer un anderi so ebbs ferti bringe. Mir, in de Robertsau, wo jetzt d'Innwohnerzahl kollo-sal gewachse isch un noch mehr züe uns komme, warum soils ble uns nitt klappe? Hah!

**Freddele:** Ich weiss nitt, ob dü räschst hesch, es dat jo viel Muej un Arweil koschte. Ich will mol sahn war rächt bhalt. Alle, sallü bisamme.

**Scharele:** Hesche nee g'sahn, der hett gebisse. Na, isch winsch bloss dass es wöhr wurd, un wenns wöhr wurd riss der sisch d'letschte Hoor vun Schädel vor lütter Missvergungsch.

**Schorsch:** Soll mer au egal sinn, isch, fur minni Person dat mi freye, wenn d'G'schaftslitt un d'Gärtner widder zamme halte dade, dass mer widder ä ächter Robertsauer Messti uffzeje kenne. Unn d'ganz Umgawung dat saawe, luej do, d'alt Robertsau isch issem Dornroseschloof uffgewacht.

**Scharele:** Alla Bonheur, diss hesch jetzt güet gsaat. Alla hopp, uff dinn Wohl, un hoffentlich hann d'Robertsauer Chance. Es langt fur hitt, Schorsch. Sallü Schorsch. Or-War, bis ä andersmol widder.

De Robertsauer Babbler.

## La Vie de nos Sociétés

Société de Gymnastique  
« LA CONCORDE » - Robertsau

ASSEMBLEE GENERALE  
du 21 février 1960

Très nombreux furent les membres de la « Concorde » dimanche dernier au foyer du Doernelbrück où se tenaient les assises annuelles de la société.

Soulignons d'emblée que les débats se déroulèrent dans une ambiance de franche camaraderie et de mutuelle compréhension, chacun ayant comme unique but le bien-être et la prospérité de la société.

Un rapport financier clair, net et précis démontra une gestion saine des deniers et du patrimoine de la société et valut des félicitations unanimes au trésorier.

Il nous est impossible de donner ici tous les détails du rapport moral et du rapport technique, mais retenons que la société comprend actuellement plus de 400 membres, qu'un effort d'équipement important a été accompli et que de brillants résultats témoignent de l'activité tant sportive que culturelle des diverses sections.

Un tonnerre d'applaudissements accueillit la nouvelle de la nomination du président Sutter au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques et de la remise au président de la Commission technique Seiter de la plaquette fédérale.

Sous la présidence de M. Barbier, président du groupement de Strasbourg et membre d'honneur de la société assisté de

Mlle Andres, il fut procédé à l'élection du nouveau comité dont voici la composition:

### Le Comité:

Président: Adolphe Sutter; vice-présidents: Edouard Marxer, Alfred Rieb, adjoint à la vice-présidence Mlle Yvette Haderer; 1er secrétaire: Albert Spohr; 2e secrétaire: Alfred Gwinner, 1er trésorier: Marcel Hilttenbrand; 2e trésorier: René Delaveau; 3e trésorier: Wehrmüller père; propagande: Willy Perrin; chef du matériel: Charles Schoellhammer fils; garde-robier: Mme Jeanne Wehrmüller; chef de tir: Ernest Marxer; assesseurs: Charles Lix, Mlle Marthe Andres, Joseph Schotter, Charles Haderer, René Brucker; porte drapeau: Eugene Koch père et fils, Gustave Bernhardt; commissaires aux comptes: Louis Kuhn et Jean-Paul Brucker.

### La Commission technique:

Président: Marcel Seiter; vice-président: Charles Riebel; moniteur général: Eugene Wehrmüller; conseiller technique: Mme Hélène Zinck; Moniteurs: Fredy Rieb, Lucien Zinck, Raymond Gwinner, Eugene Koch, Gilbert Brand, Guy Delaveau, Gerard Koeller, Milles Margot Derringer, Marthe Andres, Gaby Birmeyer, Yvette Derringer, Gaby Walter.

Pour ses nombreux services rendus à la société M. Gustave Bernhardt fut nommé membre d'honneur.

### HARMONIE de la ROBERTSAU CALENDRIER

#### des manifestations prévues en 1960

30. 4: Cité de l'Il (probablement) - 20 h. Concert et Bal champêtre.
29. 5: Orangerie - 15 h. Concert en plein air.
3. 7: Cour Ecole Robertsau - 15 h. Participation à la Fête de l'Harmonie Cae-cilia.
31. 7: Orangerie - 15 h. Participation à la Fête du Club Cors de Chasse Robertsau
28. 8: Orangerie - 8 h. Cortège St. Fiacre - 15 h. Concert St. Fiacre.  
(Peut-être la Fête St. Fiacre n'aura lieu que le 4.9.60).
11. 9: Exposition - 10 h. Concert.
- 29.10: Orangerie - 20.30 h. - Concert et 30e Anniversaire de notre Harmonie.
- 26.11: «A l'Aigle», Robertsau - 20 h. Sainte-Cécile.  
Retenez bien ces dates.  
Merci d'avance.

Der Gärtner gibt Dir diesen Rat...  
Verwende stets nur Kaelbel's Saat

Katalog wird gratis zugesandt

Graines

**Kaelbel**

SÉLESTAT GRAINES DE QUALITÉ STRASBOURG  
5, place de la Victoire 29, Vieux-Marché-aux-Vins